



FranceAgriMer

> ÉDITION Février 2013

Variétés de blé tendre

Récolte 2013



LES ÉTUDES DE FranceAgriMer



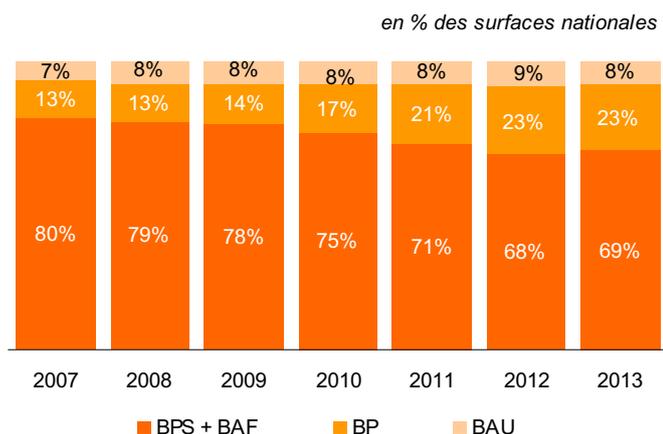
Récolte 2013 : Blés panifiables majoritaires

Les blés panifiables dominent avec 92 % des surfaces en blé tendre. La diversité variétale se confirme : toutes les variétés se situent en dessous de 10 % de la sole nationale. Ceci ressort d'une enquête menée en novembre et décembre 2012 en vue de la récolte 2013 auprès de 5 000 producteurs de blé tendre.

Les blés supérieurs dominent

Les surfaces en blé tendre destinées à la panification dominent et particulièrement les blés panifiables supérieurs et les blés améliorants (BPS et BAF) qui couvrent 69 % des surfaces ; les blés panifiables courants (BP) sont stables à 23 % de la surface nationale avec en particulier Altigo et Expert dans les dix premières variétés. Les blés pour autres usages, c'est-à-dire les blés fourragers et les blés biscuitiers, représentent 8 % des emblavements.

Les blés panifiables dominent



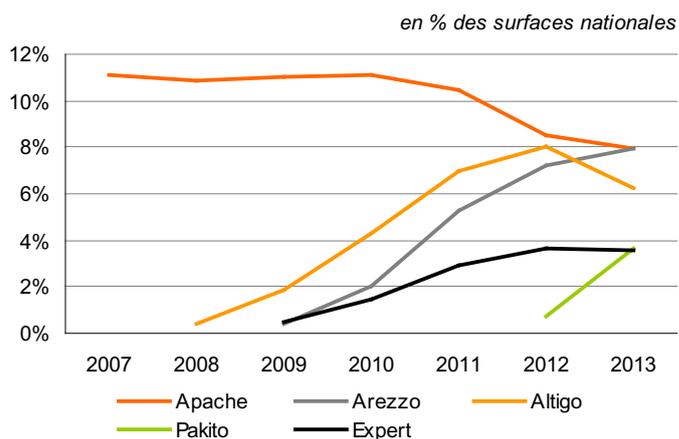
Source : FranceAgriMer

BAF : blé améliorant ou de force
 BPS : blé panifiable supérieur
 BP : blé panifiable (anciennement BPC)
 BAU : blé pour autres usages

Apache et Arezzo quasi à égalité

Apache diminue encore mais se situe toujours en tête juste devant Arezzo : ces deux variétés devancent Altigo en retrait, suivie respectivement de Pakito qui progresse et d'Expert : cette dernière variété est en léger repli. Bermude diminue encore et sort du classement du top 5.

Évolution des 5 premières variétés



Source : FranceAgriMer



Diversité variétale et renouvellement

Les dix variétés les plus semées couvrent environ 43 % des surfaces en 2013 au lieu de 45 % en 2012 : cette tendance à la diversification variétale semble ainsi se confirmer entre 2012 et 2013. Les variétés récentes comme Arezzo (2008) et surtout Pakito (2011) connaissent une bonne progression. De même Expert, variété de 2008, se place dans le top cinq.

Les dix premières variétés

Variétés	Année d'inscription	Classe technologique Arvalis	% des surfaces nationales	Surfaces cumulées
Apache	1998	BPS	8,0 %	8,0 %
Arezzo	2008	BPS	7,9 %	15,9 %
Altigo	2007	BP	6,3 %	22,2 %
Pakito	2011	BPS	3,6 %	25,8 %
Expert	2008	BP	3,6 %	29,4 %
Bermude	2007	BPS	3,0 %	32,4 %
Alixan	2005	BPS	2,9 %	35,3 %
Boregar	2008	BPS	2,8 %	38,1 %
Solehio	2009	BPS	2,5 %	40,6 %
Barok	2009	BAU	2,3 %	43,0 %
Autres variétés			57 %	100 %

Source : FranceAgriMer

Les dix premières variétés sont des blés panifiables et parmi celles-ci sept sont des blés panifiables supérieurs ; quatre des dix premières variétés sont recommandées par la meunerie (VRM), c'est-à-dire utilisables comme variétés pures et trois sont classées blés panifiables pour la meunerie (BPMF), c'est à dire utilisables en mélange.

Les variétés recommandées par la meunerie pour la panification ou pour l'amélioration des farines ou pour la biscuiterie couvrent 34 % des surfaces nationales ; à ceci s'ajoutent 12 % de surfaces

nationales couvertes par des variétés qui peuvent être utilisées en mélange par la meunerie ou la biscuiterie ; 10 % des surfaces sont couvertes par des variétés en observation par la meunerie.

Les dix premières variétés

Variétés	Année d'inscription	Avis meunerie *	Classe technologique Arvalis	Risque DON ** ARVALIS
Apache	1998	VRM	BPS	6,5
Arezzo	2008	VRM	BPS	4,5
Altigo	2007		BP	4
Pakito	2011	BPMF	BPS	5
Expert	2008		BP	3,5
Bermude	2007	VRM	BPS	3
Alixan	2005	VRM	BPS	5,5
Boregar	2008	BPMF	BPS	3,5
Solehio	2009	BPMF	BPS	5
Barok	2009		BAU	6

Source : FranceAgriMer / ANMF / ARVALIS 2012

* VRM = variété recommandée par la meunerie - BPMF = blé pour la meunerie française

** note de 1 à 9 : 1=très sensible - 9=résistant

Les semences certifiées représentent bien plus que la moitié, c'est-à-dire 57 %, des semis de blé tendre.

Apache « assez résistante » au risque mycotoxine DON

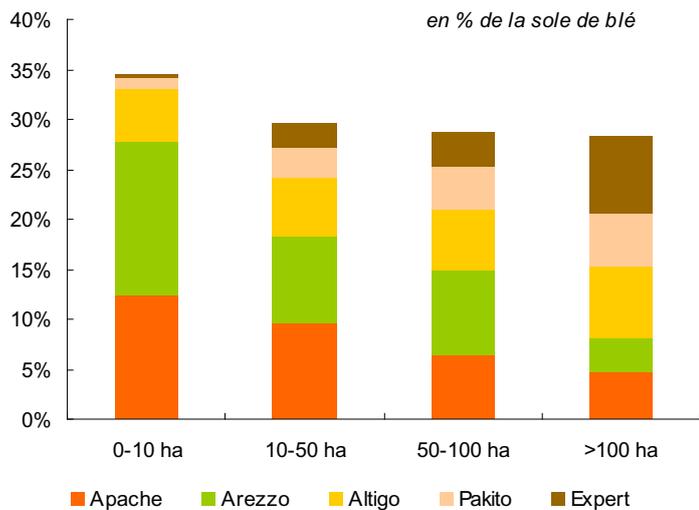
En matière de risque fusariose, la sensibilité variétale n'est qu'un des facteurs qui intervient derrière le climat à la floraison et la gestion des résidus de culture. Dans les situations les plus à risque, avec un précédent maïs sans labour, Apache reste une valeur sûre, de même que Barok. A l'inverse, les variétés les plus sensibles comme Bermude, Expert et Boregar devront être évitées dans ces situations à risque élevé.



Apache et Arezzo proviennent d'exploitations de petite et moyenne taille

Apache et Arezzo sont des blés majoritairement semés au sud-est d'une diagonale passant par Paris, zone où les exploitations sont de petite ou moyenne taille ; Expert en revanche est un blé qui est mieux apte à être semé au nord d'une horizontale passant par Paris, où les exploitations sont plus grandes.

Variétés selon la taille de la sole de blé

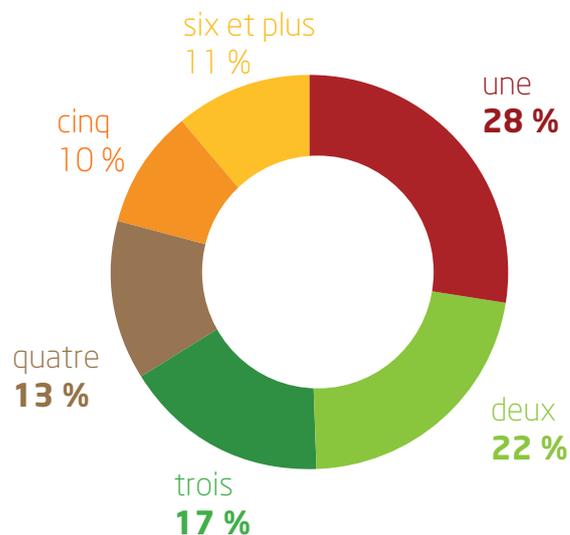


Source : FranceAgriMer

28 % des agriculteurs sèment une seule variété

Le nombre moyen de variétés de blé tendre semées par exploitation est d'environ 3. 28 % des agriculteurs enquêtés sèment une seule variété, 22 % d'entre eux sèment deux variétés. Un tiers des agriculteurs sème quatre variétés et plus.

Répartition des exploitations selon le nombre de variétés cultivées



Source : FranceAgriMer

Les variétés cultivées pour la première fois cette année

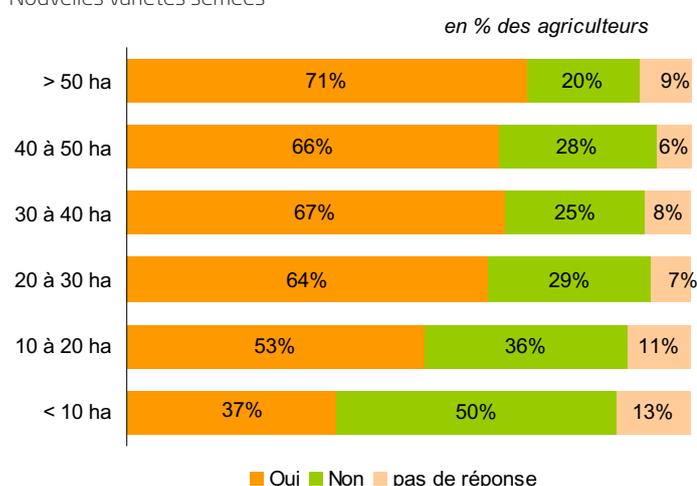
Des questions sur le renouvellement variétal ont été posées aux cultivateurs de blé tendre : « Y a-t-il des variétés que vous avez semées pour la première fois cette année ? Si oui, lesquelles et pourquoi ? ». Plusieurs critères peuvent être cités en réponse à cette question ouverte.

Recherche de la nouveauté variable selon les structures

58 % des agriculteurs enquêtés déclarent avoir essayé au moins une nouvelle variété pour la récolte 2013. Cette volonté de nouveauté concerne surtout les grandes exploitations (plus de 50 ha de blé) avec 71 % déclarant au moins un nouveau semis. Les petites exploitations (moins de 10 ha) ne déclarent que dans 37 % des cas un ou plusieurs nouveaux semis.



Nouvelles variétés semées



Source : FranceAgriMer

La préférence va aux variétés de qualité

On constate que neuf des dix premières nouvelles variétés semées sont des blés panifiables supérieurs selon le classement d'Arvalis ou le classement à l'inscription par le CTPS.

Les 10 variétés les plus semées pour la première fois

Variétés	Année d'inscription	Classe technologique Arvalis*	% des semis (premiers semis)
Pakito	2011	BPS	11 %
Arezzo	2008	BPS	5 %
Allez y	2011	BPS	4 %
Rubisko	2012	(BPS)	4 %
Solehio	2009	BPS	4 %
Boregar	2008	BPS	3 %
Aerobic	2009	BPS	3 %
SY Moisson	2012	(BPS)	3 %
Cellule	2012	(BP)	3 %
Ascott	2012	(BPS)	3 %
Autres variétés			56 %

Source : FranceAgriMer

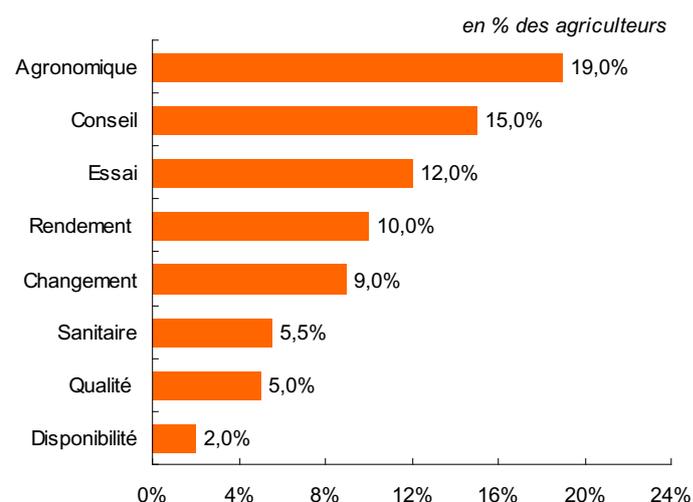
*() CTPS= pour les nouveautés

Les dix variétés les plus cultivées pour une première fois sont généralement assez récentes : Pakito, variété en tête dans ce classement, a été inscrite en 2011 et Allez y et Rubisko en 2011 et 2012. Les variétés comme SY Moisson, Cellule et Ascott datent de 2012.

Le critère agronomique en tête

Les principaux critères de choix cités pour une variété nouvelle sont les critères agronomiques (19 %), les conseils (15 %), les essais (1,2 %), les rendements (10 %), le changement (9 %) etc... Dans les critères agronomiques ont été regroupés la date de semis, l'adaptation aux conditions climatiques locales, au froid, l'adaptation aux sols, la résistance à la verse, le précédent cultural (blé sur blé ou blé sur maïs), la rusticité ou la prévention au vu des dégâts causés par le gibier (blés barbus). Les conseils émanent souvent des techniciens des organismes d'approvisionnement (coopératives ou négociants), des chambres d'agriculture, des organismes techniques, de la presse agricole ou du voisinage. Le rendement souvent cité associe aussi les notions de potentiel et de productivité. La volonté de changement, de renouvellement, de nouveauté ou de diversification est souvent citée.

Critères de choix des nouvelles variétés



Source : FranceAgriMer

La qualité de la variété (citée en général ou avec les notions précises de poids spécifique surtout, de qualité meunière, de blés BPS ou BAF ou de blés biscuitiers) est un critère qui revient dans 5 % des réponses.



Les exploitations sont soucieuses de renouvellement variétal, également pour la résistance aux maladies qui apparaît être une préoccupation exprimée de façon explicite par environ 6 % des cultivateurs céréaliers, afin de limiter le recours aux produits phytosanitaires et les maladies. Dans 22 % des cas, les exploitants ne donnent pas de raison à leur choix.

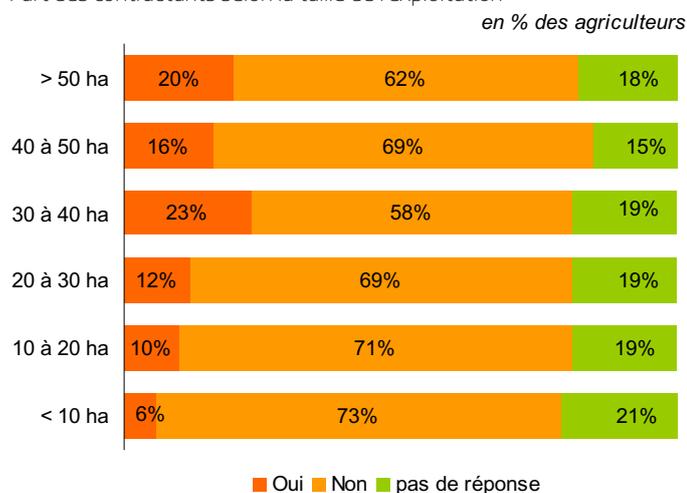
Les contrats de production pour le blé tendre

La contractualisation de la production de blé tendre a été étudiée via un second volet de questions : « Cultivez-vous du blé tendre sous contrat de production (hors semences) ? Si oui, combien d'hectares de blé tendre sont concernés dans votre exploitation ? Quelles variétés sont sous contrat ? »

Les contrats de production variables selon la taille des exploitations

14 % des agriculteurs cultivant du blé tendre déclarent contractualiser tout ou partie de leur production. Les surfaces contractualisées (hors semences) concernent 9,4 % de la sole de blé tendre.

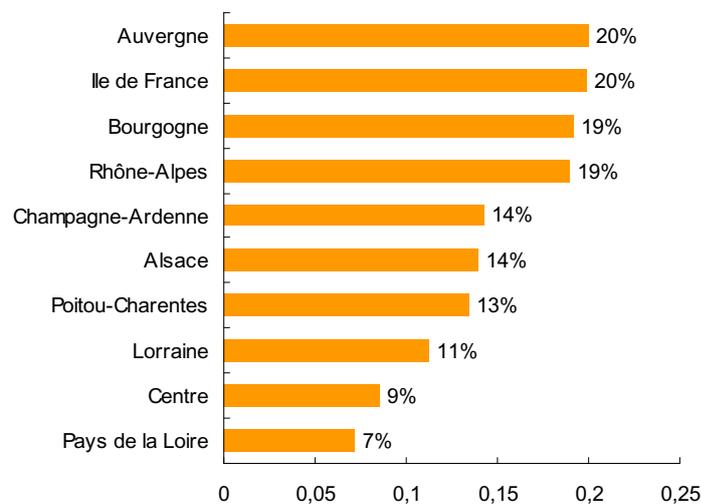
Part des contractants selon la taille de l'exploitation



La contractualisation est plus développée dans les grandes exploitations avec 20 % de contractants dans les exploitations de plus de 50 hectares de blé tendre contre 6 % dans les exploitations inférieures à 10 hectares de blé. Cependant, la taille de l'exploitation ne semble pas être le seul facteur qui explique la contractualisation ; ce sont les exploitants de 30-40 ha qui sont le plus fréquemment sous contrat (pour 23 % d'entre eux).

La contractualisation concerne tout ou partie de la production de blé tendre. En moyenne, l'agriculteur en contrat de production cultive une surface en blé tendre de 41 hectares dont 22,7 hectares sont sous contrat. 57 % des contractants engagent au moins la moitié de leur surface ; à l'inverse, 19 % des contractants engagent moins du quart de leur surface. La contractualisation du blé constatée dans l'enquête est plus répandue dans les régions Auvergne, île de France et Bourgogne.

Les dix premières régions par % des surfaces de blé contractualisées





Variétés sous contrat, un choix de qualité

Le critère qualitatif est important dans le cadre contractuel : ainsi les blés panifiables supérieurs (BPS) et les blés améliorants (BAF) sont plus représentés dans les contrats où ils comptent pour 85 % des surfaces de blés à comparer aux 69 % du cadre général (avec et sans contrat). Neuf des dix premières variétés sous contrat sont des variétés de blé panifiable supérieur (BPS) dont l'une est biscuitière (BB).

Le choix variétal contractuel confirme en partie le choix du cadre général. Apache est la plus souvent citée (13 % des cas) assez loin devant Arezzo (8 %) puis Bermude (5 %). Le succès contractuel de Apache, Arezzo et Bermude explique pour une part la position de ces variétés dans la sole nationale (avec et sans contrat).

Les 10 premières variétés sous contrat

Variétés	Année d'inscription	Classe technologique Arvalis	% des contrats
Apache	1998	BPS	13%
Arezzo	2008	BPS	8%
Bermude	2007	BPS	5%
Alixan	2005	BPS	3%
Pakito	2011	BPS	2%
Arkéos	2011	BB	2%
Boregar	2008	BPS	2%
Euclide	2007	BPS	2%
Premio	2007	BPS	2%
Solehio	2009	BPS	2%
Autres variétés			59%

Source : FranceAgriMer

MÉTHODOLOGIE

Les résultats présentés dans ce document ont été obtenus à partir d'une enquête réalisée par voie postale durant les mois de novembre et décembre 2012 chez 5000 producteurs de blé tendre. Le taux de réponse utile est à ce jour de 24 %.

Tous les ensemencements sont pris en compte, quels que soient l'origine des semences utilisées et l'usage des blés, commercialisés ou non. Les données présentées dans cette publication sont issues d'un sondage sur un échantillon obtenu par tirage au sort aléatoire ; il faut considérer les résultats avec toute la prudence requise en matière de statistique descriptive. L'échantillon des réponses ayant une surface moyenne de blé (32 ha) supérieure à celle de l'échantillon enquêté (25 ha), les résultats sont corrigés par une stratification par la taille des exploitations ; une extrapolation a été effectuée selon la strate des surfaces de chaque questionnaire reçu en fonction du rapport « échantillon national / échantillon en retour ».

Directeur de la publication : Fabien Bova

Rédaction : Unité Enquêtes et données filières / Service des Bases d'information économique - O. Acher -

Fin de rédaction : février 2013 / Atelier d'impression de l'Arborial

Copyright : tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse de FranceAgriMer. L'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication qui ne vise pas à délivrer de conseils personnalisés.

